

M. Perrault: Par esprit démocratique, je permettrai une question à la fin. Les oppositionnels disent se préoccuper vivement et avec zèle des pêcheries de la côte est, ce qui fait contraste avec leur attitude quand ils détenaient le pouvoir; ce doit être la plus grande conversion depuis que saint Paul est devenu aveugle sur le chemin de Damas. Quand ils en avaient l'occasion, ils n'ont adopté que des mesures insignifiantes. Pendant son mandat, l'opposition passionnée a refusé de prendre des initiatives importantes au nom de l'industrie de la pêche.

M. McGrath: Ce n'est pas vrai. Le député le sait. Il ne devrait pas continuer à égarer la Chambre.

M. Perrault: Nos résultats, d'après eux, sont insatisfaisants.

M. Lundrigan: Je suis l'un des députés à l'esprit le plus large à la Chambre des communes. Je ne veux pas limiter...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député devrait exposer son rappel au Règlement.

M. Lundrigan: C'est très simple, monsieur l'Orateur; la motion à l'étude n'a rien à voir avec les propos du député.

• (4.50 p.m.)

M. Perrault: S'il est une chose que les députés d'en face ont encore à apprendre, c'est quand s'asseoir. Permettez-moi d'en faire consigner une partie.

M. Forrestall: Une partie de quoi?

M. Perrault: Une partie de l'aide apportée aux pêcheurs de la côte est. Le gouvernement sait bien qu'il faut construire des installations du type évoqué par la motion du député et, depuis des années, n'a cessé d'y veiller activement. Malgré les nombreuses réalisations passées, on admet d'emblée que dans de nombreuses régions, surtout les régions isolées, il faut prévoir des installations qui permettront aux pêcheurs de vendre toutes les espèces qu'ils pêchent actuellement et dont la demande existe et est reconnue par mon ministère.

Les programmes déjà entrepris par le Service des pêches du ministère de l'Environnement ont déjà permis à des pêcheurs de se familiariser avec de nombreux types d'équipement nouveau et des bateaux plus gros et plus maniables. C'est ainsi qu'a augmenté l'importance des prises composées d'espèces autres que la morue que les pêcheurs ne peuvent traiter eux-mêmes et qui exigent donc d'être transportées vers une usine dotée d'un équipement complexe tels que des congélateurs.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est invoque le Règlement.

M. McGrath: J'estime que le député a, envers la Chambre, l'obligation d'identifier le document qu'il est en train de lire.

M. Perrault: Contrairement à certains des discours du député, je soumetts à la Chambre des faits sous forme de notes afin d'être certain qu'ils sont absolument exacts. Parallèlement, la demande d'espèces autres que la morue a considérablement augmenté depuis dix ans. Il s'ensuit que nous avons mis en production des espèces et des types

de produits qui n'étaient généralement jusqu'ici transformés à Terre-Neuve.

On a déjà pris plusieurs mesures pour assurer les services de ramassage nécessaires à la livraison de ce poisson à la conserverie la plus proche. Il y a plusieurs débarcadères collectifs et plusieurs centres de ramassage de poisson frais le long du littoral. Le programme de débarcadères collectifs visait, au début, à la préparation et à l'entreposage du poisson salé, mais ces services se sont perfectionnés et sont devenus maintenant des centres de ramassage où les poissons de toute espèce peuvent être rassemblés, triés et gardés avant d'être transportés à la conserverie.

M. Lundrigan: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député a dit qu'il n'accepterait de questions qu'une fois ses remarques terminées.

M. Perrault: En outre, grâce à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, plusieurs pêcheurs de la circonscription de mon ami peuvent obtenir des prêts pour aménager de nouvelles installations sur le littoral ou améliorer celles qui existent, ou encore se procurer de nouvelles embarcations, l'équipement nécessaire et autres grées-mâts pour la pêche en haute mer. Le programme du ministère de l'Expansion économique régionale assure plusieurs moyens d'aide financière...

M. Marshall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député invoque le Règlement.

M. Marshall: Je voudrais signaler au député qu'en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, on a accordé trois prêts à Terre-Neuve l'an dernier.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) présente un argument, il n'invoque pas le Règlement.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Je ne vois pas comment la question du Règlement peut se poser, puisque le secrétaire parlementaire n'a pas dit un seul mot depuis le précédent rappel au Règlement.

M. Lundrigan: Alors je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Gander-Twillin-gate soulève la question de privilège.

M. Lundrigan: Le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), comme tous les autres députés, est tenu de présenter les faits tels qu'ils sont. Le programme des débarcadères collectifs a été abandonné il y a des années.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. McGrath: Il tente délibérément d'induire la Chambre en erreur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Les députés doivent respecter le Règlement de la Chambre. La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Perrault: Il y a autre chose que j'ai pu constater à Terre-Neuve: là-bas, les gens croient en la démocratie. C'est une autre raison...